

DELIBERATION N° 82/78 : ELABORATION DU PLAN VERT DE L'AGGLOMERATION
NANCEIENNE

Par arrêté du 7 Juin 1977 de Monsieur le Président du District un groupe de travail spécialisé a été constitué en vue de l'élaboration du plan de référence d'agglomération prévu pour les instructions ministérielles du 3 Mars 1977 et a décidé d'en confier l'exécution à l'Agence d'Urbanisme de l'Agglomération Nancéienne aux termes d'une délibération prise en Assemblée plénière le 25 Novembre 1977.

Le plan de référence recense l'ensemble des études préalables entreprises par la collectivité avec le concours financier de l'Etat, pour cerner les grandes opérations d'urbanisme et d'équipements publics qu'elle entend promouvoir.

Il a paru opportun à cette occasion, de mettre en oeuvre une véritable politique d'espaces verts au niveau de l'agglomération nancéienne, concrétisée par l'établissement du plan vert, catalogue d'opérations devant déboucher à terme sur un contrat vert grâce auquel la collectivité serait susceptible de bénéficier des subventions allouées par le FIANE.

Au terme des études menées conjointement avec le groupe de travail spécialisé du District, l'AUAN a élaboré un document provisoire présentant d'une part les objectifs et le programme du plan vert et d'autre part la liste des opérations proposées sur chacune des communes.

Un dossier définitif devant être présenté au CIANE fin Septembre,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
après en avoir délibéré, DECIDE :

- ratifie les objectifs globaux du plan vert établis par l'Agence d'Urbanisme de l'Agglomération Nancéienne et le District de l'Agglomération Nancéienne ainsi que la liste des opérations proposées sur chaque commune.